

N/Réf. : 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : Révision du PPRI de la basse vallée de la Siagne

Lieu de la réunion : Mairie de La Roquette sur Siagne

Date de la réunion : 02/08/2018 (11h)

Date d'établissement du compte-rendu : 02/08/2018

NW 05-02-2018


Olivier FERNANDEZ
 Commissaire Enquêteur

Nom / Rôle ¹	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
POUPLLOT Jacques, Maire	Mairie de La Roquette sur Siagne	X			X			jacques.pouplot@laroquettesursiagne.com
ROATTA André, 1er urbanisme	Mairie de La Roquette sur Siagne	X			X			urbanisme@laroquettesursiagne.com
LEBEL Quentin, Travaux/projet	Mairie de La Roquette sur Siagne	X			X			quentin.lebel@laroquettesursiagne.com
MOLINIER Fabrice	DDTM06			X	X	04 93 72 75 18		fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr
CASTILLON Olivier	DDTM06	X						olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr
MONACO Mathieu	SUEZ			X	X	04 42 93 65 10		mathieu.monaco@suez.com
ROPERT Matthieu	SUEZ			X		04 42 93 65 10		matthieu.ropert@suez.com
DECONNINCK Aurélien	SUEZ	X			X	04 42 93 65 10		aurelien.deconninck@suez.com

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion intermédiaire de présentation des aléas inondation dans le cadre de la procédure de révision du PPRI de la basse vallée de la Siagne – Commune de La Roquette sur Siagne.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des hauteurs d'eau et des aléas inondation sur la commune établie par SUEZ. Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

En introduction M. MOLINIER informe la commune que la réunion a pour objet la présentation de la carte d'aléa inondation et n'a pas pour vocation à présenter le zonage réglementaire.

M. CASTILLON demande à la commune de lui faire passer quelques dates de disponibilités en septembre pour la

1

Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

planification de la réunion des PPA.

M. DECONNINCK demande à la commune de faire remonter toutes les incohérences potentielles sur les cartographies des hauteurs et des aléas, d'ici à la mi-septembre (avant la réunion avec les PPA).

M. ROATTA demande comment vont être pris en compte les remblaiements illégaux dans la vallée de la Siagne.

M. MOLINIER répond qu'il est conscient de l'importance du sujet et que l'objectif n'est pas de « blanchir » ces remblais.

M. MOLINIER précise que ces terrains qui seront classés en ZPPU (Zones Peu ou Pas Urbanisées) dans la cartographie des enjeux seront considérés « rouge » dans le zonage réglementaire.

M. MOLINIER demande à ce que les cartographies soient considérées comme confidentielles et à ne pas diffuser dans le rapport de concertation car il s'agit de documents de travail susceptibles d'évoluer à la marge.